

Nous avons besoin de vos dons

**Pour aider la recherche et
soutenir les enfants atteints de cancers
ou de Leucémies**

Nom du donateur :.....

Adresse :.....

.....

Montant du Don :.....

La fondation des Lions de France est reconnue d'utilité publique. Votre don est déductible de vos revenus imposables, pour un particulier (66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.)

Exemple:

Un don de 100€ revient en réalité à 34€.

Pour une entreprise: 60% de déduction sur l'impôt sur les bénéfices des sociétés dans la limite de 5/1000^e du C.A à condition de n'avoir aucune contrepartie en échange.

Le chèque doit être établi au nom de :

**Fondation des Lions de France compte LiSA
ou FLF – LiSA**

Vous pouvez le remettre à un membre du Lions
Club ou l'expédier à :

LiSA

**553, Avenue des Paluds
13400-AUBAGNE**

MERCI !